

l'an deux mil vingt-six
Le treize avril à vingt heures et quinze minutes
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation
7 AVRIL 2026

Etaient présentes :
Mmes BISSON, CHERET, FLOHIC, GUYOT, MILON, RICHARD

**Date d'affichage
De la convocation**
7 AVRIL 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme DURAND a donné procuration à Mme BISSON
Mme GILLMANN a donné procuration à Mme FLOHIC
M. MARTELET a donné procuration à Mme MILON

**Date de publication
De la délibération**
16 AVRIL 2026

Absent: ./.

Nombre de membres 9

Présents 6

Votants 9

OBJET : Vote du budget primitif 2026

Mme la Présidente laisse Mme Milon présenter à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Section d'investissement :

-dépenses : 2 075,94 €
-recettes : 2 075,94 €

Section de fonctionnement :

-dépenses : 10 682,44 €
-recettes : 10 682,44 €

AUTORISE Mme la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7,5 %
- investissement : 7,5 %

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 16 avril 2026



Claire CHERET
Présidente du CCAS

Mis en ligne le 16/04/2026 à 14h22

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com